

LA GAZETTE



N.45, DÉCEMBRE 2008

BRENNII I



INFOS MAIRIE

Téléphone: 02 98 99 61 07 Fac-similé: 02 98 99 67 67

Courriel: mairie.brennilis@orange.fr Horaires d'ouverture semaine : 8 h - 12 h / 12h45 - 16h30, fermé mercredi après-midi PERMANENCE DES ÉLUS Les samedis de 10 à 12 heures Tél. 02 98 99 62 91

LA POSTE & BIBLIOTHÈQUE 8h45 - 12 h 15, lundi au samedi Tél. 02 98 99 61 00

OFFICE DU TOURISME DU YEUN ELEZ - Place des Monts d'Arrée 29190 Brasparts

Tél./fax: 02 98 81 47 06 Ouvert du lundi au samedi 9h00-12 h., 13h30-17h30

otyeun.elez@wanadoo.fr DÉCHETTERIE (SIRCOB)

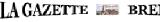
de Locmaria-Berrien,

Tél. 02 98 99 82 49. Au Vieux Tronc, lundi au samedi, 9h-12h, 13h30-18h. **GRATUIT POUR LES PARTICULIERS.** HALTE GARDERIE, AFEPH **AU HUELGOAT, 02 98 99 79 58**

MARDI & JEUDI, 8H30-18 H, SEULEMENT DE ZÉRO à 3 ANS. ASSISTANTE SOCIALE

Cécile Nédélec ANTENNE DE PLEYBEN 0298266362

COMMERCE AU BOURG HALLE DIS, M.Mme Baladine Tél. 02 98 99 68 45





Comité de Rédaction

Sylvie Birhart Francoise Borgne Anita Daniel Marcel Gérardin Jean-Victor Gruat, responsable de publication

http://www.brennilis.com webmaster@brennilis.com Courrier en Mairie





Noël approche, les agents communaux sont en train d'installer les lumières dans le bourg de notre commune. Les magasins se

remplissent de jouets et de mets délicats pour permettre de préparer les réveillons. Cette année encore des personnes seront seules. restons vigilants et regardons autour de nous. Peut-être qu'un regard, qu'un sourire, un moment passé à parler avec un voisin ou une voisine donnera chaud au cœur à celui qui le recevra.



UNE RECETTE SIMPLE DE **BÛCHE DE NOËL** À PRÉPARER AVEC LES **ENFANTS**

Ingrédients (pour 4 personnes) : 4 œufs, un verre de sucre en poudre ; un verre de farine ; un sachet de levure alsacienne ; 250g de chocolat ; 200g de beurre

Préparation - Battre les 4 jaunes d'œuf, avec un verre de sucre en poudre et 3 cuillères à soupe d'eau tiède, pour faire mousser. Ajouter, peu à peu, un verre de farine et un sachet de levure alsacienne. Quand c'est bien mélangé, incorporer délicatement les 4 blancs d'œuf montés en neige ferme. Dans un moule long et plat (genre plaque à pizza), étendre la pâte sur 1 cm d'épaisseur, et faire cuire à four chaud. Détacher et poser le gâteau sur une serviette humide. Rouler et laisser refroidir un peu. Briser le chocolat, et le faire fondre au bain-marie. Ajouter le beurre mou. Étendre le mélange sur toute la surface, et rouler le gâteau sur lui-même. Mettre le reste du mélange beurre-chocolat sur le dessus. Faire des dessins avec une fourchette, et mettre au frigo pour refroidir. Chacun décore ensuite à sa façon.



URGENCES

Gendarmerie, faites le 17 Pompiers, le 18 ou le 112 (portables) Médecin de garde : le 15

(en dehors des heures de présence de votre médecin traitant)



COURSES DE NOËL

La sortie mensuelle aura lieu le samedi 13 décembre vers le marché de Carhaix. Départ à 9h30 retour

12h30. 3€ à la charge des passagers. S'inscrire auprès de Sylvie Birhart 02.98.99.67.10 / 02.98.99.69.69 ou Anita Daniel, 02.98.99.64.13



MARCHÉ DE NOËL

L'école Diwan de Commana organise pour la troisième année son marché de Noël dans le cadre enchanteur

du Youdig à Kerveguenet. Les enfants de l'école donnent rendez-vous à tous les amateurs d'objets et de décorations de Noël le dimanche 14 décembre 2008 à partir de 14 heures. Des créations uniques imaginées et réalisées par les enfants et leurs parents seront proposées à la vente ce jour-là. Les bénéfices serviront à financer des projets pédagogiques, comme par exemple des échanges avec les résidents de maisons de retraites du secteur. L'entrée est gratuite et ouverte à tous. Possibilité de restauration sur place : châtaignes grillées, crêpes, gâteaux, boissons chaudes...

Pour tout renseignement tel. 02 98 78 92 31 (école) ou 02 98 99 62 36 (Youdig)

REPAS DU CCAS

Un repas servi au restaurant du Yeun a été offert le



23 novembre aux personnes âgées de 65 ans et plus, accompagnées de certains membres du CCAS et d'élus. Ce sont 53 personnes autour de la table qui ont pu

échanger des souvenirs et apprécier un savoureux repas. Les deux doyens de l'assemblée étaient Mme Nedelec Soizic 87 ans et M Thepault François 85 ans; tous les deux de Kermorvan. Toutes les dames sont reparties avec une jolie rose. Cette année une nouveauté, le repas a été livré par des conseillers municipaux aux personnes qui ne peuvent plus se déplacer, geste qui a été remarqué, et pleinement apprécié.



LA GAZETTE DE BRENNILIS



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans le cadre de la mise en place du Service public d'assainissement non collectif - SPANC un diagnostic préliminaire des installations a été

conduit par la société VEOLIA. Cette dernière, sollicitée par la Commission Assainissement, a maintenant fait parvenir sa proposition pour une prestation constituant en faire part à tous les foyers visités des résultats de l'enquête, et se charger de répondre aux questions techniques éventuelles dans un délai de 2 mois de la communication des résultats. Le Conseil devrait se prononcer sur cette proposition lors de sa prochaine session - un projet de règlement SPANC élaboré avec es communes de Loqueffret et Botmeur sera examiné à cette occasion. Le Conseil décidera en outre des modalités de facturation éventuelle des frais de diagnostic préliminaire aux particuliers. Sur les 182 visites réalisées, 35% ont donné lieu à un diagnostic pleinement satisfaisant, 16% ont fait l'objet d'observations relativement bénignes, 21% nécessitent encore le recueil d'informations complémentaires (en raison notamment de l'absence prolongée des propriétaires limitant l'étendue du diagnostic possible) et 28% soit 64 installations sont dans un état inacceptable nécessitant des actions obligatoires de mise à la



RPI – RÉUNION DE RENTRÉE

Le Conseil d'école, nom inapproprié du Conseil du RPI ("commission permanente de concertation") s'est tenu le 18 novembre à Brennilis. Il s'agissait de la session de rentrée de ce qui est en fait une session conjointe des conseils des deux écoles placée sous la présidence du directeur de l'école de

Loqueffret. L'ordre du jour comprenait le règlement intérieur du RPI, les effectifs, répartition et prévision, Noël, l'aide personnalisée, les sorties et l'examen des questions diverses.

Le Règlement intérieur du RPI - à ne pas confondre avec la Convention fondant le regroupement - est en somme un règlement intérieur commun aux deux écoles. Il doit être adopté chaque année. Le texte complet peut être consulté dans chaque école.

Effectifs - A l'heure actuelle, les effectifs inscrits sont de 84, dont 43 originaires de Brennilis et 41 de Loqueffret. La maternelle de Brennilis compte 21 élèves, la maternelle + CP (deux communes) de Loqueffret 23 élèves. Le CE1-CE2 à Brennilis compte 22 élèves, le CM1-CM2 de Loqueffret 18. A la rentrée 2009, les prévisions sont en baisse, car 15 élèves doivent quitter le CM2 (dont 10 de Loqueffret). On ne prévoit que 5 entrées -y compris les maternelles pré-inscrits de 2 ans, même s'il est possible qu'à l'avenir les 2-3 ans ne soient plus considérés comme effectifs scolarisés. Les prévisions 2009 seraient ainsi de 41 élèves pour Brennilis et 33 pour Loqueffret ce qui pour un total de 74 élèves est limite pour conserver 4 postes, la difficulté étant démographiquement plus pour Loqueffret que pour Brennilis. Aide personnalisée - Celle ci s'effectue par demi-heure lors de la pause de midi. Elle bénéficie en principe à tous les enfants, de manière à éviter que ceux y ayant recours ne risquent d'être stigmatisés comme mauvais élèves. Sorties - Différentes sorties sont envisagées au long de l'année scolaire dont une théâtrale, et une artisanale. Des sorties nature sont également en cours de discussion avec ADDES, mais il n'est pas évident que le financement sollicité de la CCYE soit disponible. Bretagne Vivante pourrait également intervenir dans le cadre d'une convention en cours de discussion avec la Commune de Brennilis. Convention RPI - Les municipalités de Brennilis et Loqueffret sont convenues d'aller de l'avant avec le projet de révision de la convention RPI. Un premier avant projet est en cours d'examen.



COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

Le Comité consultatif jeunesse s'est réuni en Mairie samedi 22 novembre 2008 à 11h en présence de 9 jeunes adolescents de Brennilis, garçons et filles. Les jeunes ont marqué leur accord pour désigner des représentants auprès de Patrice Lautrou, animateur Jeunesse de la Communauté de communes pour permettre à l'animateur d'approcher au plus près ce que les jeunes des communes souhaitent au niveau de leurs loisirs. Il y aura 2 représentants dans chaque ranche d'âge 8 -12 ans et 12 -16 ans.

Au niveau de la commune, les jeunes présents souhaiteraient que l'on mette à leur disposition un local où ils pourraient se retrouver, avec du matériel tel que table de ping-pong, possibilité d'avoir le filet de tennis, de pouvoir utiliser le terrain de basket; le terrain de foot. Si un local leur était trouvé, ils seraient volontaires, en étant aidé par un ou des bénévoles adultes à nettoyer, installer, peindre etc....

Il leur a été demandé de se réunir entre eux, de réfléchir à tout cela et de contacter le Comité présidé par Françoise Borgne pour une prochaine réunion. Les enfants, tranche 8 - 12 ans, devront être eux aussi contactés et être également réunis.

11 NOVEMBRE: ÉMOUVANTE COMMÉMORATION C'est sous une pluie de saison que de nombreux enfants accompagnés de leurs parents ont suivi le cortège des anciens combattants qui s'est rendu de la mairie au monument aux morts. Une émouvante cérémonie avec la participation de Rozenn Magoariec qui a lu avec talent et conviction le texte de la Fédération nationale des Anciens combattants à la mémoire de ces hommes morts pour la France. Les participants se sont ensuite rendus à la mairie pour y découvrir l'exposition de photos et d'objets prêtés par M. Coateval, Mme Pisiven et M. Calvayrac et participer au pot de l'amitié qui a suivi.





LA GAZETTE DE BRENNILIS



BRENNILIS, UN PARADIS FISCAL?

Alors que commence la préparation du budget 2009 de la commune, il est utile de rappeler certains éléments de comparaison que chacun a peut-être tendance à oublier... Alors que le produit fiscal consacré par Brennilis à son fonctionnement, à ses investissements et à la fluidité de sa trésorerie ne diffère pas considérablement de la moyenne départementale pour les communes de même taille, ceci est obtenu par

des taux d'imposition personnelle très inférieurs à la moyenne.

2007 – Produit fiscal moyen, communes < 500 habitants
Pour fonctionnement 688 €/h. (Brennilis 685)
Pour investissement 417 (391)
Fonds de roulement 396 (367)

Taux départemental moyen

Taxe d'habitation 16,64 % (Brennilis 8,08)
Foncier bâti 19,75 (5,80)
Foncier non bâti 42,37 (24,55)

La différence ou manque à gagner fiscal est couverte par la taxe professionnelle, en fait la dotation reversée depuis 2001 à la commune par la CCYE, correspondant au niveau des taxes professionnelles encaissées en 2000, avant transfert de compétences, diminué du montant des « taxes-ménages » que la communauté ne perçoit plus. Brennilis se taille en l'espèce la part du lion au sein de la Communauté de communes. Cependant, s'il s'agit de ressources garanties, l'augmentation du potentiel fiscal par l'implantation ou l'agrandissement d'entreprises sur la commune ne bénéficie pas directement aux finances locales – non plus que la diminution du pontentiel, en raison de réduction ou cessation d'activité, ne l'affecte en principe directement.

DEPUIS 2001	Dotation annuelle
	de la CCYE, €
Brennilis	314 582,23
Plouyé	26 559,23
Loqueffret	24 933,21
Brasparts	20 434,78
La Feuillée	9 151,97
Botmeur	3 583,13
Saint Rivoal	1357,91
Lopérec	0
_	400 557,46

Les inégalités de fait entre communes provenant de l'existence ou pas en 2001 de gros contributeurs à la taxe professionnelle est compensée dans une bonne mesure par d'autres sources de financement auxquelles Brennilis a également accès - par exemple les dotations extérieures (forfaitaires ou pas) ou les subventions. Il est à craindre cependant qu'en temps de crise ou de difficultés économiques réelles ou supposées l'État ne se défausse de plus en plus sur les communes de davantage encore de responsabilités - alors que le soutien financier se concentrera encore plus sur les communes à faible potentiel fiscal au détriment de celles qui, comme Brennilis, sont réputées riches.

CCYE – Critères pour le calcul de la dotation de solidarité – base 2007		Hab.	Hab. DGF *	Pot. Fiscal €/hab.	Total Fonct./hab
	Botmeur	219	279	288	799
	Brasparts	1039	1177	360	902
	Brennilis	471	582	2218	1283
	La Feuillée	617	787	286	704
	Lopérec	1095	1140	252	584
	Loqueffret	437	541	561	898
	Plouyé	686	794	405	894
	Saint Rivoal	170	221	256	1173
* Y compris résidence	ces secondaires – 1 pe	rsonne par réside	ence		

Brennilis est la seule commune de la CCYE où le potentiel fiscal par habitant est supérieur et, dans notre cas, très largement supérieur au budget de fonctionnement, également par habitant. En fait, par le jeu des mécanismes de compensation, on voit que des communes a priori plus démunies parviennent à des niveaux de budget de fonctionnement par habitant comparables à ceux de notre commune. Le budget recettes 2008 de la Commune (fonctionnement) dépend pour près de la moitié du produit de la taxe professionnelle perçue avant 2001 et pour à peine le quart d'impôts, taxes et payements effectués directement par les habitants en contrepartie de services rendus.

BRENNILIS	Milliers	%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2008	€	
Compensation CCYE	315	46,67
Taxes locales	117	17,33
Dotations pouvoirs publics	148	21,93
Recettes propres non fiscales	15	2,22
Régies – eau et assainissement	80	11,85
	675	

Quant aux dépenses, les premières propositions de la municipalité pour 2009 concluent à la possibilité de ne pas augmenter les impôts, taxes et tarifs relevant de la commune – tout en maintenant et améliorant les services rendus, et en prévoyant un léger excédent de fonctionnement alimentant les capacités de financement pour les investissements restant à réaliser. Mais cette situation est vulnérable. En particulier, le déficit de certains services publics locaux comme l'eau ou l'assainissement devra continuer de faire l'objet d'une attention particulière, la loi faisant obligation aux communes d'équilibrer ces comptes de régie à l'interne. Il faudra également constituer les réserves nécessaires à l'entretien, au remplacement et à la mise aux normes d'équipements vieillissants, obsolètes ou sous-dimensionnés. Il faudra enfin tenir compte des contraintes et des aspirations de groupes de la population ayant particulièrement besoin du soutien de la commune, par exemple les personnes de plus en plus âgées, les familles avec enfants et les habitants des villages où l'accès aux services est moins aisé qu'il ne peut l'être au bourg. Bref, 2009 sera probablement pour Brennilis une année de stabilité fiscale, mais aussi une année où la réflexion sur les finances communales, leur alimentation et leur utilisation devra continuer d'être menée, avec toutes celles et ceux qui souhaiteront y contribuer.







POMPIERS D'HUELGOAT : PORTES OUVERTES ET SECOURISME

Les journées d'ouverture au public du Centre de secours de Huelgoat ont été un franc succès les 24 et 25 octobre derniers, avec projection d'un film sur la profession et une opération portes ouvertes accompagnées de démonstrations spectaculaires au centre de secours. L'occasion aussi de rappeler que les pompiers sont une des organisations agréées pour dispenser une formation qualifiante aux premiers secours - un diplôme particulièrement utile pour toutes celles et ceux en rapport direct avec le public, et notamment les jeunes enfants. La municipalité a décidé de faciliter l'accès à cette formation pour le personnel municipal et pour les résidents de la commune. Une première session de formation est prévue pour les 6 et 13 décembre.



ARRÊTÉ DU MAIRE MODIFIANT LA CIRCULATION EN CENTRE BOURG

Après avoir pris l'avis du Conseil municipal, le maire a signé le 14 octobre un arrêté visant à rendre plus sures les conditions de circulation dans la partie du centre Bourg située en face de la Mairie par rapport à la D36. L'arrêté municipal d'une part confirme que l'espace entre l'immeuble dit Maison Guillou et l'habitation de Mme Guyomarc'h n'est pas destiné au transit automobile et sera donc clos pour empêcher le passage de véhicules à moteur, d'autre part instaure un sens unique à partir de la D36 sur la voie longeant le mur nord du cimetière, la sortie sur la route départementale par cet espace étant dangereuse faute notamment de visibilité. En étant saisi du projet d'arrêté, le Conseil municipal a rappelé qu'il était nécessaire de continuer de travailler sur une vision globale de la circulation et de la sécurité dans la partie rénovée et récemment construite du Centre bourg située entre la D36 et l'ancienne ligne de chemin de fer.



Les élections européennes auront lieu en juin 2009. Pour pouvoir voter, il est nécessaire

d'être inscrit sur les listes électorales. L'inscription doit en principe être effectuée avant le 31 décembre 2008, pour celles et ceux qui ne sont pas encore inscrits. Peuvent s'inscrire les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne qui auront eu 18 ans avant le 1er mars 2009, domiciliés sur le territoire de la commune, ou y résidant depuis au moins six mois, ou y payant la taxe d'habitation, la taxe foncière ou la taxe professionnelle. Se renseigner en Mairie pour les formalités à accomplir.



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le 14 novembre 2008 en Mairie. Il a examiné dans le détail les 18 points de

son ordre du jour, tous introduits par des notes explicatives de la municipalité. Ont notamment été abordés la cession de terrains communaux, la constitution de la Commission Locale d'Information - CLI, Centrale nucléaire, le programme de voirie municipale, l'extension des Salaisons de l'Arrée, la formation aux Premiers secours pour le personnel communal et les autres personnes intéressées de la Commune, le programme d'action du CCAS en matière de portage de médicaments et la préparation du budget communal pour 2009.



ENVIRONNEMENT: RENCONTRE AVEC BRETAGNE VIVANTE

Le Maire, accompagné de ses trois adjoints, a rencontré en mairie le 26 novembre une délégation de

l'Association Bretagne Vivante - SEPNB conduite par M. François de Beaulieu, Secrétaire général. La réunion a permis d'examiner un projet de convention portant sur les responsabilités respectives de l'Association et de la Commune dans la gestion de la maison de la Réserve naturelle et des Castors au Centre bourg, un projet de Contrats d'objectifs fixant les grandes lignes de la collaboration future entre Bretagne vivante et la municipalité Maison de la Réserve naturelle et des castors, Animations grand public, Vulgarisation pour les élèves du RPI, Soutien technique y compris dans la démarche Agenda 21 de la commune de Brennilis. Le Contrat d'objectifs pourra, concernant son volet touristique, être partagé avec la Communauté de communes du Yeun Elez, si cette dernière accepte d'en être partie prenante.



RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF CENTRALE NUCLÉAIRE

Le Comité consultatif Centrale nucléaire de la Commune de Brennilis s'est réuni le 12 novembre en mairie, sous la présidence du maire. Étaient présents outre les membres représentant le Conseil municipal, ceux représentant les entreprises actives sur le site, les travailleurs du démantèlement, les Associations intéressées du ressort, ainsi que le Directeur de l'installation nucléaire et un délégué de la commune de Loqueffret. Ont notamment été évoqués la constitution de la Commission locale d'information, le calendrier prévisionnel pouvant amener à la reprise des opérations de démantèlement, la vulnérabilité des emplois liés au démantèlement et l'aide possible de la municipalité et de la Communauté de communes à la reconversion, le rôle que pourrait jouer le Comité consultatif pour recueillir les questions et les réponses correspondant aux préoccupations les plus répandues parmi la population de Brennilis et des alentours.

SI VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS LIÉES À LA CENTRALE NUCLÉAIRE, À LA RADIOACTIVITÉ OU AU DÉMANTÈLEMENT, N'HÉSITEZ PAS À EN FAIRE PART A LA GAZETTE. NOUS LES TRANSMETTRONS À QUI DE DROIT – EDF ET ASSOCIATIONS – ET RECUEILLERONS LEURS RÉPONSES.

CASTORS: PROTECTION ET AMÉNAGEMENTS

A la suite de la construction par les castors d'un barrage non loin du village de Kerriou, la municipalité a saisi les services du Parc Naturel Régional d'Armorique pour savoir quelle attitude il convenait d'adopter en l'espèce, et quelles actions étaient envisageables en cas de nuisances sérieuses causées par un ouvrage dû aux castors.



Concernant le nouveau barrage d'arrière Vénec, le PNRA s'est donc proposé dans l'immédiat pour installer un dispositif de contrôle des niveaux d'eau en

amont du barrage – voir photo ci-joint, R. le Goff et F. Roger. Il s'agit d'un "T" en PVC, agissant comme un trop plein sur l'étang constitué par le barrage. Ce dispositif doit pouvoir soulager l'ouvrage de franchissement du chemin d'exploitation (2 buses rondes constituant un pont). Ce dispositif a été installé le 22 octobre 2008 par l'équipe des Agents techniques des espaces naturels du PNRA.



TÉLÉTRANSMISSION

DES ACTES ADMINISTRATIFS Une délégation de Brennilis composée de Jean-Victor Gruat, maire, Françoise Borgne, Adjointe en charge du fonctionnement des Services et Sylvie Plassard, secrétaire de mairie, a assisté le 21 novembre 2008 à Châteaulin à une démonstration au niveau sous-préfectoral des modalités de télétransmission des actes administratifs municipaux aux autorités compétentes de l'État. Il faut savoir en effet que la transmission de toutes les délibérations du Conseil municipal aux services de l'État pour visa de légalité est obligatoire afin de rendre ces délibérations exécutoires. La transmission classique par courrier peut prendre plusieurs semaines avant que le document ne revienne en mairie revêtu du cachet préfectoral attestant simplement de sa transmission. Avec le recours à la télématique, cette formalité s'effectuera en quelques heures, un gain important pour l'efficacité de l'action municipale. Par ailleurs, la municipalité a décidé de procéder à l'informatisation des archives des actes administratifs (délibérations et arrêtés) pour faciliter la recherche et le respect des décisions prises. Ces deux démarches, complémentaires, devraient être rapidement opérationnelles.